



**PACTE** DES  
**SOLIDARITÉS**



**APPEL À PROJETS**  
**EN DIRECTION DES CCAS DE LA RÉUNION**

**Soutien aux projets d'aides à  
l'amélioration de l'habitat en faveur  
des bénéficiaires du RSA**

**CAHIER DES CHARGES**

## **CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL À PROJETS**

Le présent appel à projets s'inscrit dans le volet 2 de la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail, signée par l'État et le Département en date du 27 mai 2024.

Il a pour finalité de soutenir les projets portés par les CCAS de l'île, d'aides à l'amélioration de l'habitat des bénéficiaires du RSA, dans l'objectif de lever les freins à l'insertion dans l'emploi en raison des difficultés de logement.

## **ENVELOPPE FINANCIÈRE ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS**

L'enveloppe globale dédiée à cet appel à projets, cofinancée au titre du Plan Local des Solidarités (PLSo), à part égale entre le Conseil départemental et l'État, est fixée à 500 000 €.

Le montant maximal accordé par projet est fixé à 50 000 € TTC. Ce montant pourra être réévalué à la hausse si les projets reçus ne mobilisaient que partiellement l'enveloppe globale fixée.

Les projets d'aides à l'améliorations de l'habitat retenus devront être réalisés sur la période 2024-2025.

## **PUBLICS VISÉS**

Les publics visés sont les bénéficiaires du RSA, non insérés dans l'emploi, signataires d'un contrat d'engagement réciproque (CER) ou d'un Plan Personnel Aide à l'Emploi (PPAE), propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale.

## **NATURE DU SOUTIEN APPORTÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS**

Le montant maximal de soutien financier du Département et de l'Etat, par opération d'amélioration de l'habitat, est fixé à 5 000 € TTC dans le cadre de cet appel à projet.

Cette aide pourra intervenir en complément d'autres dispositifs d'aides et en complément d'autres financements.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS**

Les projets seront analysés et sélectionnés selon les critères suivants :

1. Modalités d'intervention sociale : repérage des ménages cibles, contractualisation et accompagnement social, ...
2. Modalités d'intervention technique : diagnostic technique et financier, montage financier, conduite des chantiers, intervention en régie ou par des entreprises, ...
3. Niveau d'implication demandé aux familles dans le projet d'amélioration de leur habitat : financement du projet et participation à sa réalisation (pour faciliter la réalisation du chantier, dans le nettoyage et la finition des travaux, ...)
4. Montants sollicités dans ce présent AAP, nombre et montant des co-financements mobilisés
5. Nombre de logements améliorés, nature des travaux envisagés, nature des dépenses financées au titre du présent appel à projet
6. Réponses apportées au regard des objectifs fixés de lever les freins à l'insertion dans le logement

## **CONVENTIONNEMENT**

Les projets sélectionnés, feront l'objet d'une convention qui s'achèvera le 31 décembre 2025. Ces conventions devront être signées au plus tard en décembre 2024.

## **ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Les subventions aux CCAS retenus dans le cadre de cet appel à projet seront versées selon les modalités suivantes :

- Acompte de 80 %, à la signature de la convention
- Puis le solde de 20 % après réception du ou des bilans d'activité(s) et financier(s) justifiant les dépenses.

### Dossiers de candidatures :

La proposition fera apparaître de façon individuelle les éléments nécessaires à l'évaluation des critères précisés précédemment pour la sélection des dossiers. La proposition permettra également d'apprécier le projet tout au long de ses différentes phases de mise en œuvre.

### Le projet comprendra à minima :

Une note reprenant les critères de sélection sous le format suivant :

<b>CRITÈRES</b>	<b>PROPOSITIONS DES CCAS</b>
Modalités d'intervention sociale : repérage des ménages cibles, contractualisation et accompagnement social, ...	
Modalités d'intervention technique : diagnostic technique et financier, montage financier, de conduite des chantiers, intervention en régie ou par des entreprises, ...	
Niveau d'implication des familles dans le projet d'amélioration de leur habitat : financement du projet et participation à sa réalisation (pour faciliter la réalisation du chantier, dans le nettoyage et la finition des travaux, ...)	
Montants sollicités dans ce présent AAP, le nombre et le montant des co-financements par ailleurs mobilisés	
Nombre de logements améliorés, nature des travaux envisagés, nature des dépenses financées au titre du présent appel à projet	
Réponses apportées au regard des objectifs fixés de lever les freins à l'insertion dans le logement	

**Remise des propositions :**

Les candidats devront remettre leurs propositions au plus tard le 14 novembre 2024.

La proposition sera remise sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :

[AAP-DHAB-AMELIO@cg974.fr](mailto:AAP-DHAB-AMELIO@cg974.fr)